

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

COMMUNE DE WIMEREUX

Département du Pas-de-Calais

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 08 mars 2023

L'an deux mil vingt-trois,
le huit mars à dix-huit heures et trente minutes.

Le Conseil Municipal de la commune de WIMEREUX, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur DUBAËLE Jean-Luc, Maire.

OBJET ☞ N° 2023_08_03_12

☞..... Programme 2023 de rénovation de l'éclairage public - Demande d'une subvention auprès de la Fédération Départementale de l'Energie du Pas-de-Calais (FDE 62) et auprès de l'Etat au titre du « Fonds vert ».

Date de la convocation

▪ 02 mars 2023

Présents

MM. BOUTLEUX Guy, JOUGLEUX Jean-Luc, Mme DUQUESNE Cécile, M. JOLIE Pascal, Mme KOROL Renée, M. DEVIN Serge, Mmes NOURTIER Fabienne, BAILLARD Sylvie, LAVIEVILLE Chantal, M. SAMUEL Jean-Michel, Mmes BERNARD Sabine, DAUSQUE Ludivine, NOËL Laure, MM. LEPRETRE Médéric, SENEAL Yannick, MARLOT Loïc, Mme ROUSSEAU Marie-José, M. SERGENT Didier, Mme PAPYLE-LEFEBURE Catherine.

Absents excusés ayant donné procuration

Mme BARDEAUX Sandrine	à	M. JOUGLEUX Jean-Luc
Mme SAUVAGE Edith	à	Mme LAVIEVILLE Chantal
M. BUTCHER Gérard	à	M. BOUTLEUX Guy
Mme DREUSLIN Estelle	à	Mme DUQUESNE Cécile
Mme GUILLOU Elodie	à	M. DUBAËLE Jean-Luc
Mme HEMBERT Axelle	à	Mme ROUSSEAU Marie-José

Absents excusés sans procuration

M. LAMIRAND Christophe
M. FERNAGUT Joël

Absent non excusé

M. PORTUESE Aurélien

A été nommé Secrétaire de Séance

M. LEPRETRE Médéric

SERVICES TECHNIQUES

<p>PROGRAMME 2023 DE RENOVATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC - DEMANDE D'UNE SUBVENTION AUPRES DE LA FEDERATION DEPARTEMENTALE DE L'ENERGIE DU PAS-DE-CALAIS (FDE 62) ET AUPRES DE L'ETAT AU TITRE DU « FONDS VERT »</p>
--

Le parc d'éclairage public de la Commune est devenu vieillissant et très énergivore.

C'est pourquoi, depuis de nombreuses années, la Commune s'est lancée dans un plan de rénovation de celui-ci, en adoptant la technologie LED, équipement davantage respectueux de l'environnement, et notamment des espèces vivantes, et permettant également de réduire la consommation énergétique et les dépenses associées.

Pour l'année 2023, les rues concernées par les travaux sont :

- cité des Cheminots,
- rue Napoléon,
- rue Georges Pompidou,
- passage Vautrin,
- rue Michel Cépède,
- rue Agrippa,
- passage la Naturelle,
- allée André Malraux,
- rue René Mouchotte,
- rue Winston Churchill,
- square Bernard Shaw,
- allée Pierre de Coubertin,
- rue de la Symphorine,
- rue du Charme,
- allée de l'Eglantier,
- allée du Bois Joli,
- allée des Troènes,
- allée du Buis,
- allée des Genêts,
- allée des Saules,
- rue Victor Hugo,
- résidence Théophile Gautier.

Les travaux consistent à :

- Baisser la puissance des ampoules installées, permettant ainsi d'assurer au moins 50% d'économie d'énergie. Les travaux proposés reposent sur un remplacement des sources énergivores (SHP 100W, SHP 150, SHP 250, BF 125, IM70) par des sources de type LED (40W - 45 W et 60W selon les rues)
- Installer des luminaires avec des températures de couleur chaudes afin de respecter les rythmes biologiques des êtres vivants. La température de couleur des luminaires installés n'excédera pas les 2700K.
- Mettre en place des modules d'abaissement de puissance et des systèmes de détection de présence. La Commune, ne souhaitant pas pratiquer l'extinction pour des raisons de sécurité, a décidé d'équiper :
 - tous les éclairages des rues mentionnées ci-dessus de modules d'abaissement de puissance. Ces modules assureront une réduction de 50% de la puissance fournie de 22H00 à 06H00
 - les éclairages de certaines rues de détecteurs de présence afin de réduire l'éclairage inutile.

Le coût des travaux révisé après rabais est estimé à 178 094,78 € H.T., via l'entreprise CITEOS qui détient le marché d'éclairage public.

La durée des travaux s'étalera de juillet à décembre 2023.

Ils sont susceptibles d'être subventionnés par :

- L'Etat, au titre du « Fonds vert », à hauteur de 70 % du montant H.T.
- La Fédération Départementale du Pas-de-Calais (FDE 62) à hauteur d'environ 10 % du montant H.T.

En conséquence,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Le Conseil Municipal,

APPROUVE le programme 2023 de rénovation de l'éclairage public,

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter la demande de subvention auprès de l'Etat au titre du « Fonds vert »,

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter la demande de subvention auprès de la Fédération Départementale de l'Energie Pas de Calais (FDE 62),

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents,

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'année en cours.

Pour extrait certifié conforme,

#signature#